

M. A. Dieudonné, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Je voudrais définir aujourd'hui une certaine catégorie de monnaies royales françaises du xvi^e siècle, les Testons dits *Morveux*. Ils ont été l'objet de diverses publications¹, mais il ne me semble pas que le rapport entre l'épithète « morveux » et les types que nous avons sous les yeux ait été pleinement établi.

« Le teston, vous le savez, représente d'un côté la tête du roi (d'où le nom de *teston*), de l'autre les armes de France nouveau (trois fleurs de lis posées, 2 et 1, dans un écu); il est de 25 1/2 de taille au marc (poids légal : 9 gr. 60); de 11 deniers 12 grains, puis 11 deniers 6 grains (0,958) de titre; de 10 à 12 et 13 sous tournois de cours. C'est la première pièce lourde des temps modernes; créée par Louis XII, elle va jusqu'à Henri IV. Les testons dont nous avons à nous occuper sont ceux de Charles IX.

« Ce ne sont pas les ordonnances, ou autres textes officiels, qui nous parlent des testons « morveux », mais les chroniqueurs.

« Pierre de l'Estoile, numismate et collectionneur, en rapport avec les plus illustres savants et amateurs de son époque, s'exprime ainsi dans son *Journal* à la date du 19 juillet 1608 :

« M. de Montaut m'a fait recouvrir un teston morveux
« forgé à Saint-Messans par les huguenos, comme il
« apparoist par la lettre T qui est la marque de la monnoie
« de la dite ville, frappé l'an 1573 après la Saint-Berthé-
« lemi, en dettestation du massacre de ladite journée et
« dérision du roy Charles IX, qu'ils apeloient morveux; que
« j'ay serré avec les autres pour mémorial et marque de
« nos fureurs civiles. J'ay baillé audit Montaut, en trocq
« dudit teston, deux de mes petites médalles d'argent des
« familles [monnaies romaines]. »

1. A. de Barthélemy, *Revue numismatique*, 1862, p. 376; — A. Blanchet, *Rev. num.*, 1897, p. 95; — P. Bordeaux, *Rev. num.*, 1898, *P.-V.*, p. xi; — E. Ratier, *Rev. num.*, 1900, p. cvii.

« Cette explication est surprenante. Saint-Maixent, ville du Poitou, n'était pas Monnaie royale; à supposer que les protestants y aient ouvert une officine illicite, pourquoi auraient-ils adopté comme différent la lettre T, de Nantes, plutôt que le G, différent de Poitiers?

« Au reste, Pierre de l'Estoile reconnaît qu'il s'est trompé et continue comme suit :

« Mais depuis j'ay sceu que ledit teston n'est point de
« ceux-là et ne le peult estre, tant pour ce que les hugue-
« nos en ladite année ne tenoient pas Saint-Messans,
« et pour ce que lesdits testons morveus furent fabriqués
« par les huguenos à Orléans, au commencement des
« troubles, 1562, et depuis ne s'en est point fait; et ay
« trouvé entre mes pièces un demi-teston morveus de ce
« temps et an 1562, dont j'ay renvoyé audit Montaut son
« teston, qui demeure toutefois opiniastre en son opi-
« nion, encores qu'elle soit notoirement fausse. »

« Le 22 avril 1609, Pierre de l'Estoile dit encore :
« J'ai recouvert ung teston du feu roy Charles IX, de ceux
« que les huguenos firent forger à Orléans pendant les
« premiers troubles. Il a la teste tournée autrement que
« les autres, et d'un meilleur argent beaucoup, parce
« qu'ils ont esté faits de ces ustensiles et reliques des
« églises que les huguenos firent fondre en ladite ville, et
« il y a au bout dudit teston un petit A et un o qui veut
« dire à Orléans, dont peu de gens s'aviseroient. »

« Voilà qui mérite l'attention. A la fin de 1562 et au commencement de l'année suivante, durant six mois environ, les protestants, commandés par Louis de Bourbon, prince de Condé, furent assiégés dans Orléans par le duc de Guise et les troupes royales; ils ont pu, dans cet espace de temps, y frapper monnaie pour leurs besoins au nom du roi, dont ils se réclamaient eux-mêmes. Les testons frappés à cette occasion seraient les testons cherchés; mais Pierre de l'Estoile ne dit plus pourquoi ils s'appelèrent « morveus ». Est-ce, comme les prétendues monnaies de Saint-Maixent, « en dérision du roy Charles IX » qu'ils [les protestants] apeloient morveus? Et cette explication doit-elle subsister pour l'attribution à Orléans?

« Consultons Le Blanc¹ : « Je passe sous silence, dit-il, « les testons que ceux de la religion protestante firent « faire, sur lesquels Charles IX estoit représenté avec un « nez fort long. » Cette mention resterait dans le vague, n'était le rapport, qu'on pressent, entre un nez allongé et un nez morveux.

« Enfin, M. Eugène Thoison, de Larchant (Seine-et-Marne), cité par M. Blanchet, a recueilli dans un Journal inédit, rédigé par un curé de Paris au xvi^e siècle (Bibl. nat., ms. fr. 5549), à la date de juin 1562, la note suivante :

« Le prince de Condé fait faire des testons des reliques « qu'y print aux esglises, et tourne la face du roy Charles « à l'envers et fait mettre des roupies à aucuns. »

« Donc, s'il faut en croire les données résultant de ces textes, le *teston morveux* est celui qui fut frappé en 1562 et 1563 à Orléans ; le portrait de Charles IX y serait tourné dans un sens anormal et de plus déformé jusqu'à la caricature, soit qu'on lui allonge le nez, soit même qu'on l'afflige d'une roupie.

« Passons à l'examen des monuments et commençons par les testons d'Orléans de 1562 et 1563.

« 1. CAROLVS · IX · D · G · FRANCO · REX.

« Buste, à droite, de Charles IX jeune, couronné de laurier, la poitrine couverte d'une cuirasse. Au-dessous, A inscrit dans O.

« ♀ (Rose) SIT NOMEN DNI BENEDIC · M · D · LXII (et monogramme).

« Écu de France accosté de deux C couronnés.

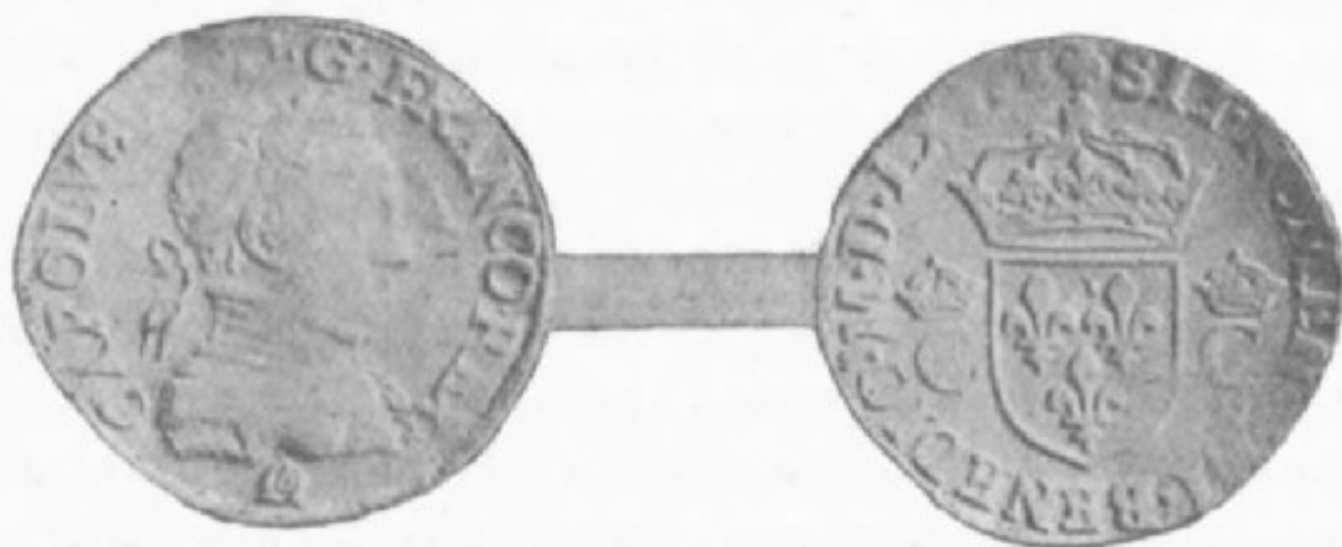
« Conbrouse, 898 ; Hoffmann, Ch. ix, 20 ; Coll. Gariel, Cat. de vente, n° 2074 ; Cabinet des médailles (coll. Rousseau), n° 48 de Ch. ix (voy. la fig. ci-contre) ; Coll. Meyer, n° 981.

« 2. Le même, sans l'AO, avec le monogramme.

« Coll. Meyer, n° 983 ; autre : trouvaille de Mornetas (Haute-Vienne).

1. Le Blanc, *Traité*, édition de Paris, 1690, p. 335.

- « 3. Même description que le n° 1. Demi-teston.
« Coll. Gariel, n° 2075; Hoffmann, 21; Coll. Meyer, n° 982.
« 4. Le même que le n° 1, avec MDLXIII, sans le point secret.
« Cabinet des médailles, n° 49.



Teston de Charles IX, frappé à Orléans, 1562.

- « C'est l'exemplaire étudié par Barthélemy et donné par lui au Cabinet des médailles, reproduit ci-dessous.



Teston de Charles IX, frappé à Orléans, 1563.

- « 5. Demi-teston de 1563? Non rencontré.
« Je mentionne enfin pour mémoire l'écu d'or que les protestants frappèrent à Orléans et qui a été publié par Du Lac dans l'*Annuaire de la Société de numismatique* en 1883 (p. 344); l'écu n'était d'ailleurs pas au type de la tête royale.

« Je reviens aux testons.

« 1° Ils ont pour différent un A inscrit dans un O. Évidemment, ce n'est pas, comme on l'a soutenu, une allusion à la devise des Guise : « Chacun à son tour »¹ ; cette explication est trop ingénieuse. C'est la marque d'Orléans, mais AO ne se lit pas « à Orléans », comme l'insinue Pierre de l'Estoile ; nous voyons s'appliquer ici l'usage, généralement suivi, quand on ouvrait un atelier hors cadre, de lui attribuer le différent de l'atelier régulier le plus voisin : A est la lettre monétaire de Paris, jointe à l'initiale d'Orléans.

« 2° Le monogramme, plus constant que les lettres AO elles-mêmes, a été lu EB par M. Blanchet. C'est le monogramme d'Étienne Bergeron, habile praticien qui installa le Moulin de Troyes sous Henri II pour la frappe des monnaies au balancier, qui vint ensuite à Paris diriger la Monnaie des Étuves et qui, postérieurement à notre époque, se retira en Béarn, où il devint maître des monnaies du roi de Navarre². M. Blanchet a retrouvé ce monogramme sur les espèces de l'atelier de Pau. Étienne Bergeron était protestant : rien de plus naturel que de voir les protestants d'Orléans recourir à ses services en 1562 et 1563.

« 3° Certains exemplaires portent un point secret, soit sous la 9^e lettre de la légende, soit sous la 10^e ; mais ce point, qui ne se répète pas au revers, fut sans doute usité pour différencier tel groupe de *brèves*³, puis tel autre groupe, sans que nous puissions lui assigner de valeur plus précise.

« 4° De ces pièces, les unes, celles de 1562, paraissent de bon titre ; celle de 1563 est moins rassurante. Les coups de cisaille qui la sillonnent ne doivent pas être considérés

1. A. Chassant, *Dictionnaire des devises*.

2. G. Schlumberger et A. Blanchet, *Numismatique du Béarn*, t. I, p. 32 et suiv.

3. On appelle « brève » un lot de flans monétaires livré par l'ouvrier au monnayeur.

comme une rature à l'adresse de l'effigie royale¹ ; c'est un expédient de changeur, ayant pour but de s'assurer que l'âme de la pièce était bien en argent.

« 5° Ces pièces sont de bon style et les portraits n'ont nullement l'aspect de caricatures.

« Charles IX, il est vrai, est tourné à droite, tandis que régulièrement il devrait regarder à gauche. Mais les testons de Henri II sont invariablement tournés à droite comme ceux-ci; Étienne Bergeron, qui avait dû rompre tous rapports officiels avec la Cour des monnaies, a pu ne pas être averti de la décision toute récente (il n'y a pas de monnaie de Charles IX datée d'avant 1562), qui changeait le sens de l'effigie royale; il a pu aussi volontairement exécuter son œuvre sur le modèle auquel l'avait habitué le précédent roi. Sous Henri III, on devait revenir à la disposition primitive; il n'y a donc que le gouvernement de Charles IX qui, on ne sait pour quelle raison, ait imaginé cette dérogation à la coutume.

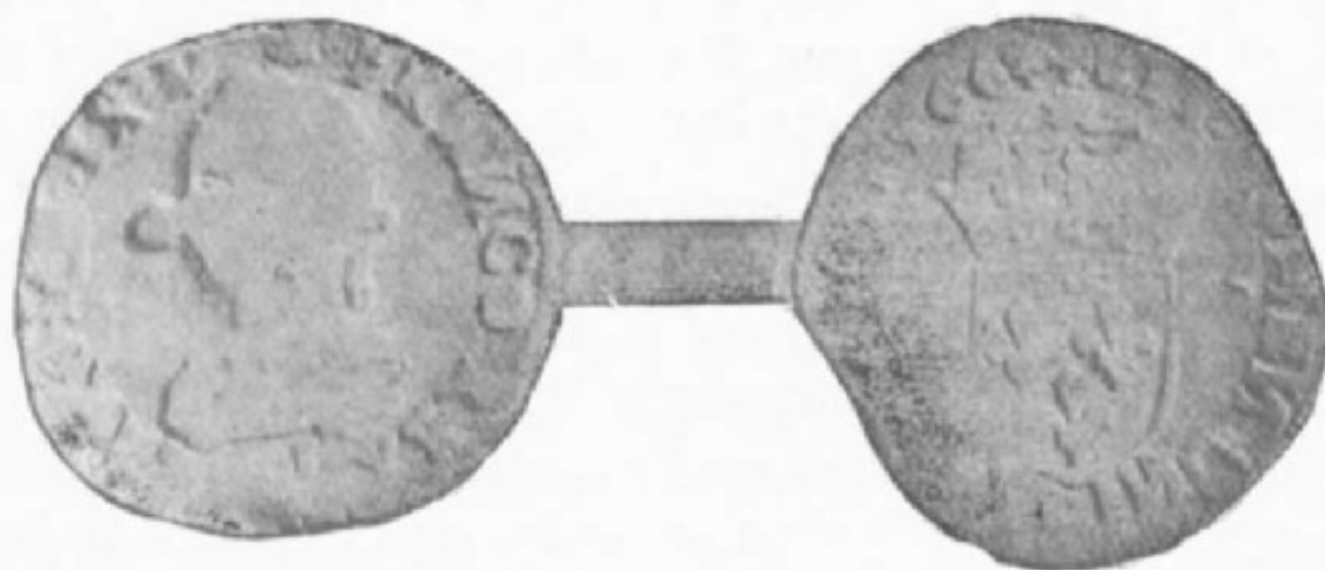
« Et encore, en cherchant bien, on trouve des monnaies officielles de Charles IX avec effigie à droite. C'est le n° 28 de Hoffmann, demi-teston de la collection Fabre, frappé à Bourges (lettre Y); c'est le n° 29, demi-teston de la collection de Marsy, frappé à Rouen (lettre B), sans compter les admirables essais de l'artiste inconnu qui signait AF (Hoff., 7 et 9). Bref, il est impossible de considérer comme une intention offensante pour le roi le fait d'avoir tourné sa tête du côté droit. « A l'envers », dit l'auteur que nous avons cité; non certes, mais seulement « à l'inverse » d'un usage momentané et en conformité avec l'usage de la veille et du lendemain.

« Quoi qu'il en soit, le portrait de Charles IX sur nos testons est de belle venue. Évidemment, il a le nez dans le menton, les lèvres saillantes, l'air quelque peu renfrogné; mais n'étaient-ce pas là les traits caractéristiques de

1. Opération pratiquée dans l'antiquité pour certains empereurs dont la mémoire avait été condamnée par le Sénat (R. Mowat, *Revue numismatique*, 1901 et 1902).

sa physionomie? Comparées aux effigies des autres monnaies, celles-ci comptent parmi les meilleures. Le Blanc paraît bien avoir eu cette impression quand il écrivait : « *Je passe sous silence les testons que ceux de la religion protestante firent faire, sur lesquels Charles IX* « *était représenté avec un nez fort long.* » Cela ne revient-il pas à dire : « Je ne trouve rien de si extraordinaire « dans les testons qu'on attribue aux protestants; j'y vois « seulement que Charles IX a le nez long »? Enfin, chose très importante, aucun des testons que nous avons décrits ne présente de roupie au nez du roi.

« Au contraire, nous connaissons d'autres testons de



Teston de Charles IX, frappé à Limoges, 1566.

Charles IX qui répondraient plus ou moins au signalement. Voici le n° 22 du Cabinet des médailles, piéfort de Paris, où l'image du roi est marquée d'une bavure sur la joue; voici le n° 33, reproduit ci-dessus, teston de 1566, de Limoges (lettre I à l'exergue), où le roi est affligé d'une boule sur le nez; le n° 56, reproduit ci-contre, demi-teston, de Rennes, de 1562 (signe 9), où la bavure affecte la forme d'une véritable roupie. Ces testons-là mériteront bien le nom de *morveux*, si cette épithète est considérée comme un synonyme de *baveux*. Littré appelle « omelette « morveuse », « salade morveuse », une omelette, une salade qui tournent en eau. On sait ce que c'est qu'une « bavure » dans la fabrication des flans monétaires : c'est

une boursoufflure du métal qui a coulé. Les testons morveux seraient des testons affligés d'une bavure¹.

« Les testons qui présentent cette déformation ont dû provenir le plus souvent d'une frappe de fortune hâtive ou clandestine. Il y a eu des flans mal préparés et des pièces mal frappées dans tous les temps ; mais, après les réformes de Henri II, les guerres de religion, qui éclatèrent au lendemain de sa mort, ont dû multiplier les fabrications défectueuses et attirer sur elles l'attention. Comme les protestants ont ouvert plusieurs officines illicites à l'occasion des troubles, de là la tendance du peuple à leur attribuer de telles fabrications et, comme la plus importante des



Demi-teston de Charles IX, frappé à Rennes, 1562.

émissions protestantes fut celle du siège d'Orléans de 1562-1563, ainsi s'est trouvé localisé à Orléans, et au siège d'Orléans, le terme de *testons morveux*. Il est possible d'ailleurs qu'il y ait eu des testons baveux de cette émission, quoique je n'en aie jamais rencontré².

« Quant au rapprochement avec l'appellation « morveux » que, au dire de Pierre de l'Estoile, les protes-

1. On connaît un tétradrachme de Naxos (Sicile) (Head, *Hist. num.*, p. 160, fig. 84) où le visage de Dionysos présente sur certains exemplaires une roupie caractérisée : il s'agit ici d'une cassure du flan en cours de frappe.

2. Je me suis demandé un instant si le demi-teston de Rennes n'avait pas été pris pour une pièce d'Orléans, en lisant O le signe 9 mal formé ; mais ce teston regarde à gauche.

tants donnaient au jeune roi Charles IX, il serait le fait d'un jeu de mots. La façon dont Pierre de l'Estoile donne une première explication, pour se reprendre ensuite, semble indiquer qu'il y eut un travail de l'opinion publique, une saute de langage. C'est ainsi que l'esprit de parti a attribué aux protestants de Montauban une monnaie républicaine et à Louis de Bourbon une monnaie attestant l'usurpation, que des recherches ultérieures ont proclamées apocryphes.

« Mais, si, au lieu de prendre comme point de départ la constatation matérielle d'une bavure, pour remonter à la cause politique probable et en tirer une classification, on est parti du terme de morveux, considéré au sens moral, les testons morveux seraient dès lors les testons frappés par ceux qui donnaient au roi ce sobriquet, et c'est accessoirement que l'opinion, où la malveillance, aurait prêté à ces testons comme caractéristique intentionnelle une difformité qui, observée d'autre part, semble l'effet du hasard¹.

« Voilà donc deux hypothèses entre lesquelles il faut choisir. Pour la première, on objectera que c'est nous, érudits, qui attribuons les boursouffures du métal à des bavures, que le peuple n'a pas eu l'idée de remonter à cette cause pour en tirer l'épithète « morveux ». Les testons où la bavure dessine une roupie seraient donc seuls à la base de la légende qui fit attribuer de telles déformations à la malignité des protestants d'Orléans.

« Mais, si c'est la personne morale du roi qui est à l'origine de l'appellation, et si nos monnaies sont les testons du « jeune morveux », n'aurait-il pas été naturel de les appeler *testons au morveux*? »

MM. Blanchet, Martha, Girard et Prinnet présentent quelques observations.

1. Sur le fameux « louis à la corne », la caricature paraît plus probable, mais, dans un cas comme dans l'autre, le retentissement qu'a eu sur l'opinion une frappe de monnaie anormale constitue par lui-même un document précieux pour l'historien.